

AFFAIRE N° 24. - Emprunt de la somme de 2 000 000 de Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE pour le financement partiel des travaux de construction de 5 classes économiques.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cet emprunt de deux millions de Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE est destiné à compléter le financement de 5 classes économiques réparties de la façon suivante :

- 2 classes à la Montagne 15ème Km
- 3 classes à Montgaillard

Le montant des travaux de construction de ces 5 classes s'élève à	7 709 029 Frs
Les honoraires d'architecte à	358 361 Frs
Soit un total de	<u>8 067 390 Frs</u>

La subvention de l'EDUCATION NATIONALE étant insuffisante pour couvrir cette dépense, je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à solliciter un emprunt de 2 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Le financement de ces travaux s'établit donc ainsi :

- Subvention EDUCATION NATIONALE	4 500 000 Frs
- Emprunt CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE ...	2 000 000 Frs
Soit un total de	<u>6 500 000 Frs</u>

Il reste donc à financer une somme de 1 567 390 Frs qui sera inscrite au Budget Communal, Chapitre 903, Article 2 302-01.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Louis, le 5 Mars 1970
Jean B. Lebel
Le Secrétaire Général
Signé: H. Tesler

bon copie certifiée conforme
à l'actes des Affaires Financières
Ch. Nguyen